

MALLETTE

Société de
comptables professionnels agréés

**Agence régionale de mise en valeur des
forêts privées du Bas-Saint-Laurent**

États financiers
Au 31 mars 2017

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS SAINT-LAURENT** qui comprennent le bilan au 31 mars 2017, et les états des résultats et évolution de l'actif net, de l'évolution de l'actif net investi en immobilisations corporelles et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Agence portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme le mentionne la note 2, l'amortissement des immobilisations corporelles est passé dans l'état de l'actif net investi en immobilisations corporelles et les acquisitions de l'exercice sont inscrites aux résultats et à l'état de l'actif net investi en immobilisations corporelles, ceci afin de respecter l'article 166 de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier L.R.Q., chapitre A-18.1 qui stipule que l'Agence ne peut effectuer de paiements ou assumer des obligations dont le coût dépasse, dans un même exercice financier, les sommes dont elle dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements sont effectués ou ces obligations sont assumées. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Cela nous a conduits à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers dudit exercice et de l'exercice précédent. Si nous avions comptabilisé les immobilisations corporelles et l'amortissement conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, l'excédent des produits sur les charges serait inférieur de 7 213 \$ pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2017 et l'insuffisance des produits sur les charges serait supérieure de 6 117 \$ pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2016 et l'état de l'évolution de l'actif net investi en immobilisations corporelles et l'état des flux de trésorerie ne subiraient aucun changement.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences décrites dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent au 31 mars 2017 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Mallette S.E.N.C.R.L.
Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Rimouski, Québec
Le 15 juin 2017

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

ÉTAT DES RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2017

2016

PRODUITS

Contributions du gouvernement du Québec

Subvention - Programme régulier

7 037 600 \$

7 037 600 \$

Subvention - Programme régulier - investissement supplémentaire

-

1 000 000

Subvention - Mobilisation des bois

1 337 355

-

8 374 955

8 037 600

Autres contributions

Contributions - Industriels

1 130 546

1 027 581

Subvention - Fondation de la Faune du Québec

30 000

37 000

Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent

-

4 375

Intérêts

11 916

22 625

Autres

4 706

14 185

1 177 168

1 105 766

TOTAL DES PRODUITS

9 552 123

9 143 366

CHARGES

Aide financière en aménagement

Aide regroupée

7 795 196

7 775 527

Aide individuelle

751 347

1 009 594

8 546 543

8 785 121

Activités d'information, de formation et de transfert de connaissances

Activités de masse et de groupe (annexe)

9 296

1 295

Compagnonnage

-

8 208

9 296

9 503

Aide financière destinée aux propriétaires

8 555 839

8 794 624

**Agence régionale de mise en valeur des
forêts privées du Bas-Saint-Laurent**

ÉTAT DES RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2017

2016

CHARGES (suite)

Activités support à l'aménagement (annexe)

Multiressources	135 723 \$	166 166 \$
Comité éthique	16 152	15 389
Inventaire défoliation plantation	12 220	-
Inventaire de la tordeuse du bourgeon de l'épinette	12 447	-
Inventaire des conditions d'opérations des éclaircies précommerciales	-	9 931
Inventaire des coupes d'éclaircies précommerciales de feuillus intolérants	-	15 524
Inventaire des coupes progressives d'ensemencement	-	7 319
Numérisation des friches demandées au reboisement	673	622
Partage en réseau de l'information	16 260	-
PPMV 2ième génération	7 651	9 200
Suivi - Peuplier hybride et Programme Forêt 2020	337	389

201 463 224 540

Activités de fonctionnement (annexe)

Vérification opérationnelle	263 703	290 189
Coordination	305 689	303 590

569 392 593 779

TOTAL DES CHARGES

9 326 694 9 612 943

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES

225 429 (469 577)

ACTIF NET NON AFFECTÉ, début de l'exercice

367 003 836 580

ACTIF NET NON AFFECTÉ, fin de l'exercice

592 432 \$ 367 003 \$

**Agence régionale de mise en valeur des
forêts privées du Bas-Saint-Laurent**

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET INVESTI EN
IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2017

2016

SOLDE , début de l'exercice	34 886 \$	34 946 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	3 631	12 029
Amortissement des immobilisations corporelles	(10 844)	(11 200)
Radiation d'immobilisations corporelles	-	(889)
SOLDE , fin de l'exercice	27 673 \$	34 886 \$

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

BILAN

Au 31 mars

2017

2016

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	193 851 \$	1 386 414 \$
Dépôt à terme, 0,85 %	1 211 481	-
Créances (note 3)	112 016	132 611
Subventions à recevoir	14 000	14 000
Frais payés d'avance	11 748	11 888

1 543 096 1 544 913

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

27 673 34 886

1 570 769 \$ 1 579 799 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 6)	945 664 \$	1 177 910 \$
Apports reportés	5 000	-

950 664 1 177 910

ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles	27 673	34 886
Non affecté	592 432	367 003

620 105 401 889

1 570 769 \$ 1 579 799 \$

ÉVENTUALITÉ ET ENGAGEMENT (notes 8 et 9)

Pour le conseil d'administration :



administrateur



administrateur

**Agence régionale de mise en valeur des
forêts privées du Bas-Saint-Laurent**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2017

2016

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	225 429 \$	(469 577) \$
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Créances	20 595	(33 445)
Subventions à recevoir	-	461 400
Frais payés d'avance	140	(341)
Dettes de fonctionnement	(232 246)	169 590
Apports reportés	5 000	-

**AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES
ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

18 918 127 627

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice

1 386 414 1 258 787

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice

1 405 332 \$ 1 386 414 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Agence se composent des éléments suivants :

Encaisse	193 851 \$	1 386 414 \$
Dépôt à terme, 0,85 %	1 211 481	-
	1 405 332 \$	1 386 414 \$

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence, dont le fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre IV de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier L.R.Q., chapitre A-18.1 et de son règlement intérieur, a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent. Elle est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et elle est conséquemment exemptée des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Agence ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Agence applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de contribution des industriels sont comptabilisés à titre de produits lors de la réception de la déclaration des industriels.

Les produits de placement sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Agence évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Taux
Améliorations locatives	linéaire	33 %
Équipements et équipement informatique	solde décroissant	30 %
Mobilier et équipement de bureau	solde décroissant	20 %

Actif net investi en immobilisations corporelles

Cet état comprend les immobilisations corporelles acquises à même les revenus.

Il est diminué du coût des immobilisations corporelles vendues, détruites ou devenues inutilisables et de l'amortissement cumulé.

Avantages sociaux futurs

L'Agence offre à ses employés un régime de retraite à cotisations définies.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Agence sont composés de l'encaisse, des instruments financiers très liquides et des dépôts à terme rachetables en tout temps.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

3. CRÉANCES

	2017	2016
Comptes clients - Industriels	109 664 \$	131 332 \$
Taxes à la consommation	2 352	1 279
	112 016 \$	132 611 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017		2016	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	21 317 \$	16 707 \$	4 610 \$	7 622 \$
Équipements et équipement informatique	59 089	43 156	15 933	18 352
Mobilier et équipement de bureau	43 937	36 807	7 130	8 912
	124 343 \$	96 670 \$	27 673 \$	34 886 \$

5. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Agence dispose d'une facilité de crédit, d'un montant autorisé de 1 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 0,75 % et renouvelable annuellement.

La facilité de crédit est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des créances, présentes et futures. Elle est également garantie par une hypothèque mobilière de premier rang sur les biens présents et futurs faisant partie des universalités de biens suivants : tous les biens servant à l'exploitation de l'Agence, les droits et indemnités d'assurance couvrant les biens et créances précités, ainsi que les créances, effets ou sommes d'argent provenant de la location, de la vente ou autre aliénation des biens hypothéqués.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2017	2016
Comptes fournisseurs	845 855 \$	1 085 291 \$
Salaires et vacances courus	77 251	72 561
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	22 558	20 058
	945 664 \$	1 177 910 \$

7. ÉVENTUALITÉ

La convention collective avec certains employés est échuë depuis le 31 mars 2016. Elle est actuellement en cours de renégociation.

Au 31 mars 2017, une provision d'un montant de 12 000 \$ a été comptabilisée afin de couvrir l'augmentation salariale éventuelle relative aux services passés.

8. ENGAGEMENT

Bail

L'Agence s'est engagée par bail jusqu'au 31 décembre 2018 pour la location de bureaux. Le solde de l'engagement suivant ce bail, exclusion faite des charges communes, s'établit à 45 370 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2018 -	25 781 \$
2019 -	19 589 \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances.

Risque de liquidité

L'Agence est exposée au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement et à sa facilité de crédit.

**Agence régionale de mise en valeur des
forêts privées du Bas-Saint-Laurent**

ANNEXE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2017

2016

CHARGES PAR NATURE

Salaires et charges sociales	621 361 \$	680 036 \$
Assurances responsabilité	7 978	7 960
Communication	606	1 023
Créances recouvrées	-	(44)
Entretien des locaux	6 243	6 997
Entretien et réparations de l'équipement informatique et des logiciels	29 139	14 825
Équipements de sécurité	2 647	2 290
Formation	599	122
Fournitures de bureau et papeterie	6 660	6 388
Frais bancaires	266	890
Frais de déplacement et de séjour	29 832	31 237
Frais de réunion	3 977	2 906
Implication des Syndicats des producteurs forestiers	10 402	1 296
Intérêts et frais de financement sur l'emprunt bancaire	5 026	2 513
Loyer	29 604	31 157
Matériel et location	1 121	452
Prix de présence et animation	3 028	-
Services professionnels	7 558	8 329
Taxes et permis	(135)	2 050
Télécommunications	6 669	7 158
Travaux Faune-Forêt	3 939	-
Immobilisations corporelles acquises à même les revenus	3 631	12 029
	780 151 \$	819 614 \$